

ANNEXE B

Formulaire pour la publication du total du nombre de droits de vote et du capital, conformément à la loi et au règlement grand-ducal du 11 janvier 2008 relatifs aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières

1. Identité de l'émetteur ou de l'émetteur sous-jacent d'actions assorties de droits de voteⁱ (y inclus le numéro d'émetteur qui lui est attribué par la CSSF) :

2. Identité du déclarant (si la notification est effectuée par un tiers pour le compte de l'émetteur)

3. Nombre total d'actions composant le capital social de l'émetteur déclarant

4. Nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital social de l'émetteur déclarant, y inclus les droits de vote suspendusⁱⁱ

5. Nombre total de droits de vote hors droits de vote suspendus (droits de vote exerçables) (facultatif)

6. Origine de la variationⁱⁱⁱ

7. Date à laquelle la variation a été constatée

8. Lors de la précédente déclaration (facultatif)

- le nombre total d'actions était de
- le nombre total de droits de vote était de
- le nombre total de droits de vote exerçables était de

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

ⁱ Indiquer le nom complet de la personne morale ou fournir une autre méthode fiable et exacte d'identification de l'émetteur ou de l'émetteur sous-jacent.

ⁱⁱ Pour plus de détails relatifs au total du nombre de droits de vote, il y a lieu de se référer au point 1.b. de la circulaire CSSF 08/349

ⁱⁱⁱ Telle que, par exemple, une augmentation ou une réduction de capital.